
Nombre de membres en

exercice: 9

Séance du 07 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le sept novembre l'assemblée régulièrement convoquée le 07 novembre 2024, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 8

Sont présents : Colin SHERIFFS, Sébastien BOLZON, Hélène CASAGRANDE, Geneviève AIMASSO, Philippe SANCHOT, Sandrine LE DREFF, Philippe PEREIRA, Vincent DESPAGNE

Votants: 9

Représentés : Jean-Louis ÉLAIN par Philippe SANCHOT

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Geneviève AIMASSO

Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal
du Jeudi 07 Novembre 2024

ORDRE DU JOUR :

- Présentation projet Agrivoltaïque ADEN
- CDG Protection Sociale Complémentaire
- Fin d'année Agents
- Demande ADS emplacement Taxis
- Achat banderoles - Marché de Noël
- Organisation rencontre Jeunes
- Lumières de Noël (Budget/Achat/Mise en place)
- Achat taille-haie
- Questions diverses

Les Compte Rendus des dernières séances ont été validés à l'unanimité.

M. le Maire demande le rajout de certaines délibérations à l'ordre du jour, accepté à l'unanimité.

Présentation projet Agrivoltaïque ADEN

L'entreprise ADEN est intervenue afin de présenter ce projet sur la commune de St Laurent du Bois et St Félix de Foncaude. Actuellement au stade d'élaboration, le PC n'est pas encore déposé. Cette rencontre faisait partie d'une première étape de sensibilisation du projet auprès du Conseil Municipal. L'entreprise reste à la disposition du Conseil pour toute information complémentaire.

CDG Protection Sociale Complémentaire – DE_2024_026

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,

Vu les dispositions du Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L.827-7 et L.827-11,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu la délibération n°DE_2024_014 du 22/02/2024, par laquelle l'assemblée avait donné mandat au CDG33 afin de participer à cet appel public à concurrence

Vu la délibération du Centre de gestion n° DE-0032-2024 en date du 10 juillet 2024 portant choix des prestataires retenus pour la conclusion des conventions de participation pour les risques « santé » et « prévoyance »,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du JJMMAAAA...

Vu la convention de participation santé signée entre le Centre de Gestion de la Gironde et MNFCT (ALTERNATIVE COURTAGE) en date du 11 juillet 2024.

Vu la convention de participation prévoyance signée entre le Centre de Gestion de la Gironde et TERRITORIA MUTUELLE en date du 17 juillet 2024.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

DECIDE

ARTICLE 1 :

- D’adhérer à la convention de participation pour la couverture du risque PREVOYANCE susvisée conclue entre le Centre de Gestion et TERRITORIA MUTUELLE qui prend effet au 1^{er} janvier 2025 pour une durée de 6 ans avec une possibilité de prorogation d’une durée maximale d’un an en cas de motifs d’intérêt général (article 19 du décret n° 2011-1474) et au contrat collectif à adhésion facultative afférent, au bénéfice des agents de la commune de ST-LAURENT-DU-BOIS

ARTICLE 2 :

D’accorder une participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour :

- Le risque prévoyance c’est-à-dire les risques d’incapacité de travail et, des risques d’invalidité et liés au décès,

Pour ce risque, la participation financière de l’employeur sera accordée exclusivement au contrat référencé par le Centre de Gestion de la Gironde pour son caractère solidaire et responsable

ARTICLE 3 : de fixer le niveau de participation, dans la limite de la cotisation versée par l’agent, comme suit :

- Pour le risque prévoyance : 7€ par agent et par mois

ARTICLE 4 : d’autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à l’adhésion aux conventions de participation mutualisée proposée par le Centre de Gestion de la Gironde, ainsi que les éventuels avenants à venir.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l’État et sa publication.

Demande ADS emplacement Taxis

M. le Maire fait part de la demande d’autorisation de stationner par une entreprise de taxi extérieure à la commune. Après discussion, le Conseil décide de ne pas donner une réponse favorable à cette demande.

Achat banderoles – Marché de Noël

Un marché de Noël aura lieu à St Laurent du Bois les 14 et 15 Décembre. M. le Maire propose d’acheter des banderoles et posters pour signaler et soutenir cette manifestation. Après discussion, le Conseil donne son accord pour l’achat de deux banderoles à mettre à chaque entrée de la commune.

Organisation rencontres Jeunes

Le Conseil fixe la date du Vendredi 13 Décembre pour rencontrer les jeunes (8 à 18ans) de la commune. L’information de cette rencontre sera distribuée dans l’ensemble des boîtes aux lettres des administrés.

Lumières de Noël (Budget/Achat/Mise en place)

Le Conseil décide d’acheter cette année uniquement les fixations poteaux pour les lumières existantes ainsi que quelques « petits » renouvellements de guirlandes abimées (budget environ 800€). Il est à noter qu’une nacelle doit être louée pour leur mise en place. Messieurs Sébastien BOLZON et Philippe PERREIRA s’en occupent afin que l’ensemble puisse être posé la dernière semaine de Novembre.

Achat taille-haie

M. le Maire présente le devis d’ESPACE EMERAUDE pour l’achat d’un taille-haie (274,18€ HT). Le Conseil donne son accord à l’unanimité pour cet achat.

Questions diverses et rajouts de sujets et délibérations à l’ordre du jour

❖ PROPOSITION DE RÉVISIONS DES VALEURS LOCATIVES

M. le Maire fait part au Conseil de la possibilité de faire une révision des valeurs locatives communales, avec la CdC RE2M. Ces valeurs locatives servent de base pour calculer le montant des différentes taxes locales, intercommunales et départementales. Le coût pour la commune serait de 1.020 € TTC. Après discussion, le Conseil décide de ne pas répondre favorablement à cette sollicitation.

❖ SOUSCRIPTION CONTRAT ASSURANCE CNP - CDG - *DE_2024_027*

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que la commune a demandé une proposition d’assurance à CNP Assurances, pour la couverture des risques incapacités du personnel. La prime annuelle afférente à ce contrat inclut les frais de gestion. Le texte de cette proposition est soumis aux Conseillers auxquels il est demandé de souscrire et d’autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces correspondantes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE

- de souscrire au contrat d'Assurance du personnel proposé par CNP Assurances pour une durée de 1an conformément aux conditions particulières du contrat ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce contrat.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois à compter de la publication et de sa réception.

❖ GESTION CONTRAT ASSURANCE CNP – CDG - **DE_2024_028**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune a conclu un contrat avec CNP Assurances, pour la couverture des risques incapacités du personnel. La prime annuelle afférente à ce contrat inclut les frais de gestion du contrat. La gestion de ce contrat d'assurance peut être assurée sans surcoût au plan local par le Centre de Gestion qui propose ce service aux collectivités souscrivant des contrats avec CNP Assurances. Les frais de gestion lui sont, dans ce cas, directement versés par la collectivité. Cette solution présente de nombreux avantages par un traitement de proximité des dossiers et la disponibilité d'un conseil technique au plan local.

Il propose donc au Conseil Municipal de demander au Centre de Gestion d'assurer la gestion du contrat d'assurance conclu par la commune avec CNP Assurances et de l'autoriser à cette fin à signer la convention de gestion correspondante dont le projet est soumis aux conseillers.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de membres présents et représentés,

DÉCIDE

- de confier au Centre de Gestion de la Gironde la gestion du contrat conclu avec CNP Assurances pour la couverture des risques incapacités de travail du personnel ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à conclure la convention de gestion correspondante avec le Centre de Gestion.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

❖ DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE POUR REMBOURSEMENT PARTIEL DU CRÉDIT RELAIS - DM2-2024 - **DE_2024_026**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver la décision modificative suivante :

		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2152	Installations de voirie	-100000.00	
1641	Emprunts en euros	100000.00	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

❖ CADEAUX DES ÂÎNÉS

Mme CASAGRANDE propose l'achat de paniers garnis élaborés par l'épicerie de Gornac pour les cadeaux fin d'année aux aînées de la commune (20–22€ pour les couples, 15€ pour les personnes seules). Le Conseil valide à l'unanimité.

❖ DATE VŒUX DU MAIRE

Le Conseil fixe la date des vœux du Maire au Vendredi 10 Janvier à 19H.

❖ DATE REPAS COMMUNAL

Le Conseil fixe la date du repas communal au Vendredi 27 Juin à partir de 19H30.

❖ CONFÉRENCE SIPHEM

M. le Maire rappelle aux conseillers de la conférence « Les énergies renouvelables, nouveau moteur du développement des territoires ruraux » qui se tiendra le 19 Novembre au cinéma REX de La Réole. Une information a

été transmise à chaque conseiller par mail. En raison de ses obligations professionnelles, M. le Maire ne pourra pas y assister.

❖ DOSSIER ADRESSAGE

M. le Maire propose que la commune travaille l'adressage communal en interne avec le secrétariat de Mairie qui est volontaire. Il propose également de demander de l'aide à Mme RAMILLON pour la mise en place puisqu'elle a déjà mis en place ce dispositif pour deux communes voisines, en faisant appel à un CDD. Le Conseil donne son accord.

❖ INSTALLATION D'UN COMMERCE MULTISERVICES – SUBVENTION ANCT

Afin de faire avancer ce dossier, il est décidé de faire nouvelle séance de Conseil Municipal spécialement dédié à ce sujet, le Jeudi 5 Décembre 2024.

-

La séance est levée à 21H35